



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le 23 février à 20 heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Gençay, sous la présidence de M. François BOCK, Maire de Gençay, dûment convoqués le 16 février 2023.

Présents : François BOCK, Maire, Claude FERRON, Isabelle BOETSCH, Joël LAFRECHOUX, Roselyne LACOUTURE, Patrice COURTAUD, adjoints, Pascal THIBAUT, Sophie VERGNAUD, Renaud ROBERT, Thierry INGRAND, Maud CERISIER, Christian PENOT, Cécile CERISIER, Dominique GUYONNET, Fabienne GILLES-ROUSSEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :

- Françoise PERIDY à François BOCK
- Sylvie DENIS à Sophie VERGNAUD

Absentes :

Sophie LE SIRE-ROUILLON, Sarah COLLOBER

Le secrétariat a été assuré par : Sophie VERGNAUD

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages : 17

AVIS CONCERNANT LE PARC EOLIEN DE BRION – SAINT SECONDIN « Les Mignaudières »

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un projet de parc éolien est en cours d'étude sur la commune de Vernon (86). La demande a été présentée par le Directeur de la CPENR Les Mignaudières II pour l'installation et l'exploitation à Brion et Saint Secondin d'un parc éolien « Les Mignaudières II », composé de 4 éoliennes et 2 postes de livraison. L'enquête publique se déroule du lundi 6 février 2023 au vendredi 8 mars 2023 en mairies de Brion et de Saint Secondin. Un dossier descriptif du projet est également disponible en mairie de Gençay.

Selon l'article 6 de l'arrêté préfectoral n°2022-DCPPAT/BE-223 en date du 13 décembre 2022 portant ouverture de l'enquête publique, « les conseils municipaux des communes concernées par l'enquête publique seront appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation unique dès l'ouverture de l'enquête publique. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête. »

Le Conseil Municipal de Gençay est donc appelé à donner son avis sur ce projet dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil,

- estimant que la multiplication des éoliennes de grande hauteur sur un même territoire concourt à générer une pollution visuelle,

- estimant que le développement des parcs éoliens participe à la chute de la biodiversité, notamment les populations de chiroptères et d'oiseaux,

- estimant avoir suffisamment de moyens de production d'électricité « bas carbone » sur le territoire du Sud Vienne,

émettent à **l'unanimité un avis défavorable** à ce projet.

Pour copie conforme

A Gençay, le 24 février 2023

Le Maire

François BOCK



AR Prefecture

086-218601037-20230223-PC_230223_1650-DE
Reçu le 01/03/2023
Publié le 01/03/2023